



Centre de recherche interdisciplinaire  
sur la diversité et la démocratie **cridaq**

---

# **LA DÉMOCRATIE RÉFÉRENDAIRE DANS LES ÉTATS PLURINATIONAUX**

**29 ET 30 OCTOBRE 2015  
PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

---

**JEUDI 29 OCTOBRE 2015**

## **OUVERTURE**

### **Discours d'ouverture**

- **Eugénie Brouillet**, doyenne de la Faculté de droit de l'Université Laval
- **Alain-G. Gagnon**, directeur du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ).

## **PARTIE I : LA DÉMOCRATIE RÉFÉRENDAIRE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE**

### **L'expérience référendaire québécoise: son rayonnement et son influence ailleurs dans le monde**

- **André Lecours**, professeur à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa : *Référendums d'autodétermination: l'influence des expériences québécoises.*
- **Frédéric Bérard**, chargé de cours et candidat au doctorat à la Faculté de droit de l'Université de Montréal : *De la réceptivité des enseignements de la Cour suprême à l'échelle internationale : impacts et répercussions du Renvoi sur la sécession du Québec.*

### **Référendum et théories politiques: quelles conceptions de la légitimité démocratique?**

- **Marc Chevrier**, professeur à la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal : *Neutraliser la voix du peuple. La discipline impériale du référendum.*

- **Amandine Catala**, professeure au Département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal : *Référendum et démocratie délibérative dans le cadre de la sécession.*

## **PARTIE II : LES ASPECTS DÉMOTIQUES**

### **Les référendums organisés par les pouvoirs centraux**

- **Hugues Dumont**, professeur à l'Université Saint-Louis de Bruxelles et **Mathias El Behroumi**, postdoctorant à l'Université Saint-Louis de Bruxelles : *La démocratie directe dans un État multinational : les questions à résoudre si l'on voulait organiser un référendum constituant en Belgique.*
- **Stéphane Dion**, député libéral de Saint-Laurent – Cartierville : *La démocratie référendaire à l'échelle canadienne.*

### **Entre autodétermination interne et externe : le droit de décider**

- **Joan Vintró Castells**, professeur au Département de droit constitutionnel et de science politique de l'Université de Barcelone et membre du Conseil consultatif pour la transition nationale : *Les États démocratiques et le droit de décider des nations minoritaires : modes d'expression dans les expériences politiques comparées et essai de construction juridique.*
- **Marc Sanjaume**, chercheur postdoctoral au CRIDAQ : *Sécession et désaccord en Espagne et Catalogne. Une analyse normative du droit à décider par référendum.*
- **Stéphane Courtois**, professeur titulaire au Département de philosophie de l'Université du Québec à Trois-Rivières : *Portée et limites de la stratégie référendaire au Québec*

## **PARTIE III : LES CONDITIONS DE FORMATION DE L'EXPRESSION RÉFÉRENDAIRE**

### **Les modalités négociées d'organisation du référendum : le précédent écossais**

- **Matt Qvortrup**, professeur de science politique, Cranfield University : *Le référendum écossais 2014: Une étude historique et comparative des référendums sur l'autodétermination et à la sécession.*
- **Guy Lachapelle**, professeur titulaire au Département de science politique de l'Université Concordia et secrétaire général de l'Association internationale de science politique : *Comment organiser un référendum? le rôle de la Commission électorale lors du référendum écossais.*

**VENDREDI 30 OCTOBRE 2015**

### **La clarté de l'expression référendaire**

- **François Rocher**, directeur de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa : *Les incidences démocratiques de la nébuleuse obligation de clarté : « Faute de pouvoir voir clair, nous voulons, à tout le moins, voir clairement les obscurités » (S. Freud).*
- **Patrick Taillon**, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval : *Les majorités renforcées à l'épreuve du droit comparé.*

## **PARTIE IV : LA PORTÉE POLITIQUE ET JURIDIQUE DU RÉFÉRENDUM**

### **Le contrôle par le juge de la conformité de l'expression référendaire**

- **Marthe Stéfani**, directrice de recherche CNRS à l'Institut Louis Favoreu — GERJC de l'Université Aix-Marseille : *Le développement du contrôle de la recevabilité des questions référendaires en droit comparé.*
- **Michel Hottelier**, professeur au Département de droit public de l'Université de Genève : *Le contrôle de la validité des initiatives populaires fédérales en Suisse. Controverse actuelle autour d'une institution classique.*

### **L'effet des résultats sur les autres composantes d'un ensemble plurinational**

**Ece Ozlem Atikcan**, professeur au Département de science politique de l'Université Laval : *La démocratie référendaire au sein de l'UE: la puissance du discours politique dans l'élaboration de l'intégration européenne.*

**Christophe Traisnel**, professeur au Département de science politique de l'Université de Moncton : *« Je t'aime, moi non plus ». Dramaturgies référendaires, nationalisation tranquille du Québec et dissociation « des » francophonies canadiennes.*

## **PARTIE V : LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS 30 ANS APRÈS**

### **Les mouvements de l'opinion publique**

- **Simon Langlois**, professeur titulaire au Département de sociologie de l'Université Laval : *Le projet d'indépendance du Québec, projet d'une génération : raisons des acteurs sociaux et défis structureaux dans les années 2000.*

- **Youri Rivest**, Maison de sondage CROP : (*titre à venir*).

### **Le résultat référendaire de 1995 et ses conséquences**

- **Jacques Beauchemin**, professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal : *Le Québec et le Canada après 1995 : aux temps des passions éteintes*.
- **Guy Laforest**, professeur au Département de science politique de l'Université Laval : *De la génération de Papineau à celle de Parizeau: rébellions de l'ère impériale et rébellions de l'ère démocratique*.
- **Benoît Pelletier**, professeur à la Faculté de droit, section de droit civil, de l'Université d'Ottawa : *Les conséquences du résultat référendaire de 1995 : L'impasse entre deux options politiques légitimes sur fond de conflit entre droit et démocratie*.

### **Mot de clôture :**

- **Éric Montigny**, *Directeur exécutif de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires*

### **Colloque organisé par :**



Centre de recherche interdisciplinaire  
sur la diversité et la démocratie **cridaq**

### **Avec la collaboration de :**



Chaire de recherche  
sur la démocratie et les institutions  
parlementaires



N.B. Formation d'un dispensateur reconnu aux fins de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec pour un total de 12 heures.